

Distribution limitée

WHC-05/29.COM/12

Paris, 9 juillet 2005

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET
LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt-neuvième session

Durban, Afrique du sud

10-17 juillet 2005

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Indicateurs de performance pour les programmes du patrimoine mondial

RESUME

Lors de sa 26e session, le Comité a adopté quatre objectifs stratégiques (les quatre C) pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Le Comité a souligné que les quatre C doivent servir de base pour toutes les opérations de suivi de performance qui doivent être effectuées en ce qui concerne la mise en œuvre de la *Convention*.

Ce document a été soumis à la 28e session du Comité et reporté, en raison des contraintes de temps, à sa 7e session extraordinaire. Par sa décision **7 EXT.COM 10**, le Comité « Invite les Etats parties et les Organisations consultatives à présenter par écrit leurs commentaires sur le document sus-mentionné et demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de soumettre un document complété lors de sa 29e session (Durban, 2005) ». Ce document propose des indicateurs de performance et des objectifs pour les quatre objectifs stratégiques (Annexe), conformément à la méthode de gestion fondée sur les résultats, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO, et comprend les commentaires des Etats parties.

Projet de Décision : 29 COM 12, voir point IV

I. Introduction et historique

1. Lors de sa 26e session (Budapest, 2002), le Comité du patrimoine mondial a adopté, par sa décision **26 COM 17.1**, paragraphe 1, les quatre objectifs stratégiques suivants pour orienter la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* :
 - Renforcer la **Crédibilité** de la Liste du patrimoine mondial ;
 - Assurer la **Conservation** effective des biens du patrimoine mondial ;
 - Promouvoir le développement du renforcement de **Capacité** effectif au sein des Etats parties ; et
 - Renforcer la sensibilisation, la participation et le soutien du public pour le patrimoine mondial par la **Communication**.

2. Lors de sa 27e session, le Centre du patrimoine mondial a soumis au Comité, pour examen, le document *WHC-03/27.COM/19* décrivant “Des indicateurs de performance pour évaluer la mise en œuvre des objectifs stratégiques 2002 du patrimoine mondial (**Crédibilité**, **Conservation**, renforcement de **Capacité** et **Communication**). Ce document contient le projet de programme et de budget 2004-2005 UNESCO 32C/5, ainsi que des indicateurs de performance et des éléments de quantification pour chacun des quatre ‘C’, à savoir **Crédibilité**, **Conservation**, renforcement de **Capacité** et **Communication**. Le Comité a toutefois reporté *sine die* l’examen de ce document (décision **27 COM 19**).

3. La 32e session de la Conférence générale de l’UNESCO (2003) a approuvé, pour le biennium 2004-2005, le Programme et le Budget pour la promotion et la mise en oeuvre de la *Convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel mondial* (1972). Le programme et le budget pour le prochain biennium 33/C5 (2006-2007) ont été soumis aux Etats membres pour approbation. Pour ces deux documents, une méthode de gestion fondée sur les résultats (RBM) a été adoptée.

4. La Conférence générale de l’UNESCO ayant adopté une approche plus large pour déterminer les performances, le recours à la même méthodologie est proposé au Comité afin de définir des objectifs plus détaillés et d’assurer le suivi des résultats en ce qui concerne chacun des quatre objectifs stratégiques. Une telle approche permettrait au Comité de distinguer les catégories de performance réussie, non ou modérément réussie et donc de mieux guider les travaux et les décisions des membres du Comité, des Etats parties, du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives pour la mise en oeuvre des objectifs stratégiques.

5. Le Tableau 1 (voir annexe) présente des indicateurs de performance très clairs, correspondant à chacun des quatre objectifs stratégiques. Ce Tableau est fondé sur celui qui a été présenté dans le document *WHC-04/7EXT.COM/10* lors de la 7e session extraordinaire du Comité (UNESCO, 2004) et pour lequel le Comité “Invite les Etats parties et les Organisations consultatives à présenter par écrit des commentaires sur le document sus-mentionné et demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de soumettre un document complété lors de sa 29e session (Durban, 2005)” (décision **7 EXT.COM 10**).

6. Le présent document a été revu à partir des commentaires des Etats parties pour intégrer la méthode de gestion fondée sur les résultats.
7. Le Tableau 1 fournit un nombre déterminé d'indicateurs de résultats pouvant être utilisés pour mesurer la performance de chacun des quatre objectifs stratégiques. Ce tableau est destiné à servir d'illustration et n'est pas exhaustif. Peut-être faudra-t-il ajouter des indicateurs de résultats complémentaires. Les objectifs devront peut-être aussi être modifiés après une période expérimentale, pour garantir qu'ils ne soient pas trop ambitieux mais réalistes.
8. Les indicateurs de résultats intermédiaires mesurent le succès sur une période relativement brève; les indicateurs de résultats mesurent les grands impacts et les améliorations de la mission de la *Convention* sur des périodes plus longues.
9. En ce qui concerne la mesure de performance des programmes, nous proposons que le Comité utilise les indicateurs de résultats intermédiaires respectivement sur une base biennale pour le suivi des performances et sur une base de six ans pour le suivi des réussites.

II. Commentaires des Etats parties

10. Les Etats parties ont fourni des commentaires très intéressants, mais il est impossible de les refléter dans leur intégralité dans le tableau. Nous nous proposons donc de faire part de ces commentaires en les résumant comme suit :
 - a) En général, les indicateurs de performance sont considérés comme un moyen excellent et recommandable pour encourager directement et en temps utile les efforts de mise en oeuvre des quatre objectifs stratégiques.
 - b) Toutefois, un Etat partie note l'existence d'une tension potentielle entre la réussite des objectifs procéduraux de la *Convention* (e.g. inscription de sites sur la Liste, accession de pays à la *Convention*) et les **objectifs de protection du patrimoine** (assurer la bonne gestion et la bonne présentation des sites inscrits et des sites potentiels). Dans les petits Etats insulaires, en particulier, les ressources affectées aux premiers objectifs ne seront plus disponibles pour les autres. La participation aux procédures ne pourra donc améliorer la gestion du patrimoine que si cette participation génère des ressources nouvelles.
 - c) En ce qui concerne **les indicateurs pour d'autres conventions liées à la biodiversité**, un Etat partie a adopté une position générale sur les objectifs et les indicateurs qui est également pertinente pour la *Convention du patrimoine mondial*.
 - d) **Selon les Etats parties**, les objectifs globaux doivent rester à cette échelle, et l'on ne doit pas attendre de chaque pays qu'il contribue de la même façon à la réussite des objectifs. Il importe de reconnaître que les pays doivent répondre à leurs propres priorités d'une manière qui corresponde à leur situation particulière. Les progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs globaux doivent être mesurés mondialement, et en général les pays ne doivent pas être

obligés de mesurer les indicateurs choisis, ou de faire rapport à leur sujet. Les pays, et en particulier les petits états insulaires, disposent de ressources très limitées pour mesurer les progrès de la gestion du patrimoine. Ces ressources doivent être concentrées sur les mesures nécessaires pour rendre compte des décisions particulières prises par le pays.

- e) **Procédure de prise de décision** : Beaucoup d'Etats parties souhaitent savoir en quoi les mesures affecteront les décisions du Comité du patrimoine. Les mesures qui n'influent pas sur les décisions sont considérées comme un gaspillage de ressources, tandis que les mesures qui enverraient des signaux erronés aux décideurs sont jugées bien pires encore – comme un gaspillage de ressources et une corruption des processus décisionnaires. Il est considéré comme vital que les organes de la *Convention* clarifient de quelle manière les résultats des mesures de ces indicateurs seront utilisés et comment cela ajoutera une valeur réelle au processus de prise de décision.

III. Programmes du patrimoine mondial - Thématiques et Régionaux

Etude des programmes thématiques et régionaux

11. Lors de sa 27e session, en 2003, le Comité a revu le document *WHC-03/27.COM/20B* sur les programmes du patrimoine mondial, qui comprenait des rapports d'avancement sur les quatre **Programmes Thématiques** suivants, adoptés par la 25e session du Comité (Helsinki, 2001):
- a) Sauvegarde et développement de villes ;
 - b) Forêts ;
 - c) Tourisme durable ; et
 - d) Sauvegarde des constructions en terre.
12. De plus, lors de sa 26e session (Budapest, 2002), le Comité du patrimoine mondial a invité le Directeur général “à développer de nouveaux programmes régionaux fondés sur les besoins spécifiques identifiés par le biais de l'exercice de rapport périodique, en vue d'atteindre les nouveaux objectifs stratégiques, à soumettre ces programmes pour examen et adoption lors de la 27e session du Comité (UNESCO, 2003) et à proposer des objectifs et un calendrier pour leur mise en oeuvre.” (décision **26 COM 17B**). Des propositions de nouveaux programmes régionaux ont donc été soumises au Comité et adoptées lors de sa 27e session :
- a) Etats arabes ;
 - b) Afrique ;
 - c) Action-Asie (2003-2009) ;
 - d) Patrimoine mondial-Pacifique 2009 ; et
 - e) Renforcement des capacités pour le patrimoine culturel et naturel de la sous-région Caraïbes (2004-2014).

13. Lors de sa 27e session, le Comité a également demandé au Centre du patrimoine mondial d'établir des indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité des programmes régionaux et thématiques soumis à l'examen du Comité du patrimoine mondial lors de sa 28e session en 2004. Un certain nombre d'idées pour la définition des indicateurs et des objectifs ont été apportées par le document *WHC-03/27.COM/INF.20A* et présentées dans le document *WHC-04/28.COM/18*.
14. En raison des contraintes qui pesaient sur le montant total du Fonds du patrimoine mondial disponible pour 2004-2005, le Comité, à sa 27e session, n'a affecté de budget à aucun des quatre programmes thématiques. Ils dépendent tous de ressources extrabudgétaires. Le Comité a recommandé que la conception, la méthodologie et la planification de mise en œuvre des programmes thématiques soient coordonnées avec les travaux existants et prévus (décision **27 COM 20B.6**, paragraphe 3). En approuvant les quatre programmes thématiques lors de sa 25e session (Helsinki, 2001), le Comité a souligné la nécessité de relier étroitement ses travaux aux priorités définies par rapport à la Stratégie globale et à la suite des résultats de l'exercice de rapport périodique pour les différentes régions. La mise en œuvre des programmes thématiques est donc liée aux programmes régionaux approuvés par le Comité lors de sa 27e session (UNESCO, 2003).
15. Les quatre programmes thématiques approuvés par le Comité lors de sa 25e session (voir paragraphe 7 ci-dessus) ont jusqu'ici été développés de manière variable. La majorité des activités prévues dans chacun des quatre programmes est toutefois limitée à des régions ou sous-régions spécifiques. Par exemple, les projets concernant les forêts tropicales étaient limités à l'Afrique centrale, à Madagascar et à l'ASEAN, et les ateliers sur les constructions en terre concernaient l'Asie centrale. Les programmes thématiques ont cependant permis au Centre du patrimoine mondial de mieux cerner les problèmes liés à des biens ou des régions différents et d'attirer de nouveaux partenaires. Les fonds affectés au programme de tourisme durable ont débouché sur un Protocole d'entente entre le Centre du patrimoine mondial et Ecotourism Australia pour l'organisation d'activités favorables au développement du tourisme du patrimoine mondial dans les pays en développement a été établi. Le programme Villes a développé des relations de coopération avec le secteur UNESCO des Sciences sociales et humaines et l'initiative Habitat des Nations Unies et a organisé une grande conférence sur les villes du patrimoine mondial à Vienne (Autriche, 12-14 mai 2005).
16. Même si les programmes thématiques sont structurés autour des quatre objectifs stratégiques, chaque programme possède ses spécificités et sa gamme d'activités propres. De plus, les programmes thématiques ont considérablement évolué et leurs activités actuelles dépassent les objectifs initiaux fixés en 2003.
17. Avec plus de 200 villes ou centres urbains historiques inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et leurs besoins constants d'amélioration ou de développement d'infrastructures, de logements et d'espaces de bureaux, le **programme des Villes du patrimoine mondial** vise à répondre au défi permanent de satisfaire les besoins de modernisation et d'investissement dans les villes et centres urbains historiques sans compromettre le caractère historique et l'identité. Pour faciliter la gestion de la protection et de la conservation des villes du patrimoine mondial, il est proposé de structurer ce programme selon deux axes : 1) développement d'un cadre théorique pour la conservation du patrimoine urbain ; 2)

fourniture d'une assistance technique aux Etats parties pour la mise en oeuvre d'approches et de projets nouveaux. En dehors du lancement de recherches sur le sujet, en particulier dans le cadre des projets de coopération avec les universités, le développement d'approches et de méthodologies de la gestion de conservation des ensembles urbains historiques comprendra l'organisation de séminaires et de conférences internationaux pour encourager le débat sur les tendances et les thèmes spécifiques et pour établir ou mettre à jour les normes internationales (exemple : le cas de la Conférence de Vienne, en mai 2005, sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine) (voir document *WHC-05/29.COM/05*).

18. **Le programme Forêts du patrimoine mondial** a également fait des progrès considérables dans l'accomplissement des objectifs fixés en 2003. Ainsi, le Centre du patrimoine mondial estime nécessaire de revoir le cadre stratégique de ce programme. Cette révision doit être fondée sur les études et les expériences rassemblées ainsi que sur les recommandations de la seconde réunion d'experts sur le programme Forêts du patrimoine mondial, organisée à Nancy (France) en mars 2005 par le Centre du patrimoine mondial avec le soutien des gouvernements français et britannique (voir document *WHC-05/29.COM/5*).
19. Depuis 2001, **le programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable** a lancé un certain nombre de projets liés au tourisme. Ces projets ont impliqué des actions pour le renforcement des capacités du personnel de terrain, la formation de populations locales aux compétences nécessaires pour entrer dans les métiers du tourisme, la sensibilisation des communautés locales par des campagnes de conservation et la participation de l'industrie touristique à ces efforts. Une importante initiative de programme Tourisme est représentée par le projet quadriennal UNESCO-PNUE-Rare-Fondation des Nations Unies : "Lier la conservation de la biodiversité et le tourisme durable sur les biens du patrimoine mondial". Cet effort, accompli sur six sites du patrimoine mondial possédant des valeurs exceptionnelles en matière de biodiversité, combine l'éducation à la conservation, la planification, le développement d'entreprises et les techniques de marketing pour créer des processus d'utilisation du tourisme afin de promouvoir la protection d'habitats importants. Ce projet Fondation des Nations Unies (FNU) a fourni une base pour le développement du programme du patrimoine mondial pour le tourisme durable et stimulé des initiatives dépassant de très loin les activités initiales du projet.
20. Etant donné ces évolutions récentes, les indicateurs de performance pour les programmes thématiques doivent être fixés de manière réaliste, en tenant compte des contraintes humaines et financières existantes ainsi que des nouvelles orientations de ces programmes. Ils devront être affinés à la lumière de la méthode de gestion fondée sur les résultats (RBM) et seront présentés au Comité lors de sa 30e session en 2006.

IV. Projet de décision

Projet de décision: 29 COM 12

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document **WHC-05/29.COM/12**,*
2. *Rappelant ses décisions **7 EXT.COM 10** adoptée lors de sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004) et **27 COM 20B** adoptée lors de sa 27e session (UNESCO, 2003) ;*
3. *Soulignant que la définition de résultats et d'indicateurs précis mais réalistes et mesurables est essentielle pour une évaluation et un suivi efficaces des performances,*
4. *Prend note de la série d'indicateurs de performance décrits au Tableau 1 du document WHC-05/29.COM/12, qui constitue un cadre pour le suivi des performances correspondant aux quatre objectifs stratégiques fixés à sa 26e session (Budapest, 2002) ;*
5. *Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial de présenter un cadre de gestion basé sur les résultats (RBM) totalement intégré incluant les programmes thématiques et de développer les indicateurs de performance correspondant pour examen par le Comité lors de sa 30e session (2006) ;*
6. *Encourage le Directeur du Centre du patrimoine mondial à rechercher un financement approprié pour cette activité et invite les donateurs à apporter un soutien financier à cet effort.*

**Présentation du stade de développement actuel
du cadre d'évaluation des résultats des objectifs stratégiques
du Comité du patrimoine mondial sur la base des documents existants**

OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : CREDIBILITE DE LA LISTE

Résultat 1.1		Résultat 1.2		
<u>La Convention du patrimoine mondial est ratifiée par tout les pays</u>		<u>La crédibilité de la Liste du patrimoine mondial est renforcée</u>		
<p>Indicateur 1.1.</p> <p>Pourcentage du nombre total d'États membres de l'UNESCO qui ont ratifié la <i>Convention du patrimoine mondial</i>.</p> <p>Situation de départ : ~94 % (180 États parties en 2005) Objectif : 100 % (191 États parties)</p>		<p>Indicateur 1.2.1</p> <p>Nombre de Listes indicatives soumises par des États parties qui ne l'avaient pas encore fait</p> <p>Situation de départ : 37 États parties sans Liste indicative Objectif : 20 Listes indicatives supplémentaires</p> <p>Indicateur 1.2.2</p> <p>Nombre de nouvelles inscriptions dans des catégories de patrimoine non représentées sur la Liste du patrimoine mondial</p> <p>Indicateur 1.2.3</p> <p>Nombre de « premiers » biens proposés par des États parties n'ayant pas encore de bien sur la Liste du patrimoine mondial dont l'inscription a été acceptée</p> <p>Situation de départ : 47 États parties n'ont aucun bien sur la Liste du patrimoine mondial Objectif : 12 nouvelles « premières » inscriptions</p>		
Résultat int. 1.1.1	Résultat int. 1.1.2	Résultat int. 1.1.3	Résultat int. 1.2.1	Résultat int. 1.2.2
Tous les États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ont accepté ou ratifié la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Tous les États de l'Asie et du Pacifique ont accepté ou ratifié la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Tous les États d'Afrique ont accepté ou ratifié la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	De nouveaux biens ayant potentiellement une valeur universelle exceptionnelle ont été identifiés	Les dossiers de proposition d'inscription des États parties moins représentés sont conformes aux normes internationales de qualité
Indicateur 1.1.1	Indicateur 1.1.2	Indicateur 1.1.3	Indicateur 1.2.1.1	Indicateur 1.2.2.1
Nombre de nouveaux États parties d'Amérique latine et des Caraïbes ayant ratifié ou accepté la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Nombre de nouveaux États parties de l'Asie et du Pacifique ayant ratifié ou accepté la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Nombre de nouveaux États parties d'Afrique ayant ratifié ou accepté la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Nombre de Listes indicatives révisées et soumises par les États parties	Nombre de réunions d'information régionales organisées pour les États parties moins représentés sur la préparation des dossiers de proposition d'inscription
Objectif : 1 État partie	Objectif : 4 États parties	Objectif : 6 États parties	Indicateur 1.2.1.2	Indicateur 1.2.2.2
			Nombre de Listes indicatives soumises par les États parties possédant des biens de valeur universelle exceptionnelle après examen des Organisations consultatives	Nombre de dossiers de proposition d'inscription complétés par des États parties moins représentés qui sont de la qualité requise par le Comité du patrimoine mondial

OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : CONSERVATION

Résultat 2.1. <u>Les biens du patrimoine mondial sont mieux protégés contre les menaces naturelles et anthropiques</u>				Résultat 2.2 <u>Meilleure protection des sites du patrimoine mondial en péril par l'UNESCO et la communauté mondiale</u>		
Indicateur 2.1.1 Nombre de biens du patrimoine mondial dans un état de conservation considéré comme satisfaisant par le Comité du patrimoine mondial Indicateur 2.1.2 Nombre de biens du patrimoine mondial dans un état de conservation considéré comme satisfaisant par les Organisations consultatives				Indicateur 2.2.1 Nombre de biens retirés de la Liste du patrimoine mondial en péril. Objectif : au moins 15		
Résultat int. 2.1.1	Résultat int. 2.1.2	Résultat int. 2.1.3	Résultat int. 2.1.4	Résultat int. 2.1.5	Résultat int. 2.2.1	Résultat int. 2.2.2
Détection précoce effective des menaces naturelles et anthropiques	Disparition ou atténuation des menaces immédiates pesant sur les biens du patrimoine mondial	Prévention des menaces potentielles pesant sur les biens du patrimoine mondial	Le Fonds du patrimoine mondial a des effets réels, catalytiques et multiplicateurs	Nouvelles options pour assurer la protection et la viabilité des biens du patrimoine mondial identifiés.	Disparition ou atténuation des menaces pesant sur la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril	Meilleur soutien financier des donateurs bi- et multilatéraux aux biens culturels et naturels en péril.
Indicateur 2.1.1.1 Nombre de menaces détectées de façon précoce Objectif : Au moins 10 biens culturels et 5 biens naturels Indicateur 2.1.1.2 Nombre d'États parties qui fournissent volontairement et dans les délais au Centre du patrimoine mondial des informations détaillées et exactes sur les impacts potentiels des projets de développement prévus ou sur les détériorations dues aux catastrophes naturelles et au manque de conservation	Indicateur 2.1.2.1 Nombre de sites où des mesures d'atténuation efficaces qui ont été prises par les États parties sur leurs biens du patrimoine mondial Indicateur 2.1.2.2 Nombre de biens du patrimoine mondial bénéficiant de l'assistance internationale	Indicateur 2.1.3.1 Nombre de plans de préparation aux risques élaborés par les États parties avec l'aide du Centre du patrimoine mondial Indicateur 2.2.3.2 Nombre de mesures efficaces de prévention des risques prises par les États parties	Indicateur 2.1.4.1 Niveau de soutien des partenaires et/ou donateurs, parmi lesquels les États membres, aux projets ou actions dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial.	Indicateur 2.1.5.1 Nombre de problèmes identifiés lors de la mise en œuvre des résultats 211, 212 et 213, et solutions efficaces proposées.	Indicateur 2.2.1.1 Nombre de cas où des mesures efficaces d'atténuation et de correction ont été prises par les États parties sur leurs sites du patrimoine mondial	Indicateur 2.2.2.1 Nombre de biens du patrimoine mondial en péril bénéficiant à la fois de l'aide du Fonds du patrimoine mondial pour des actions de conservation et de financements extrabudgétaires Objectif: 7 biens du patrimoine mondial

<p>Indicateur 2.1.1.3</p> <p>Taux de réponse pour les rapports sur l'état de conservation des biens des États parties concernés qui doivent être examinés avant le 1er février de chaque année. Objectif : 100 %</p>			<p>Indicateur 2.1.4.2</p> <p>Dans quelle mesure le Fonds du patrimoine mondial génère effectivement des contributions financières de montants équivalents provenant d'autres partenaires. Objectif : au moins 100 % (fonds de contrepartie)</p>			
---	--	--	--	--	--	--

OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DES CAPACITES

Résultat 3.1

Meilleure connaissance, chez les différentes parties prenantes concernées, de la protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Indicateur 3.1.1

Nombre de plans de gestion de sites améliorés grâce aux formations proposées par le Centre du patrimoine mondial

Indicateur 3.1.2

Nombre de confirmations de meilleure gestion de sites après une mission du Centre du patrimoine mondial sur les sites où une formation a été dispensée

Indicateur 3.1.3

Nombre de biens où il y a une « participation effective de la population locale »

Résultat int. 3.1.1

Les gestionnaires de sites et les fonctionnaires concernés sont mieux informés sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

Résultat int. 3.1.2

Constitution d'un ensemble de connaissances concernant la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial basé sur l'élaboration de politiques et sur un travail de terrain effectif / concret

Résultat int. 3.1.3

Les modules et manuels de formation du patrimoine mondial sont de plus en plus utilisés par les universités et les organismes de formation.

Indicateur 3.1.1.1

Nombre de formations organisées, mises au point et dispensées

Objectifs : 5 à 10 pour les questions de conservation et de gestion des sites ; 5 à 10 pour l'identification, l'analyse comparative et les propositions d'inscription de biens du patrimoine mondial

Indicateur 3.1.1.2

Nombre de participants aux sessions de formation et de renforcement des capacités

Indicateur 3.1.1.3

Taux de satisfaction des participants aux séminaires de formation sur le patrimoine mondial (inclure dans le questionnaire/outil d'autoévaluation un point sur l'utilité et l'accroissement des connaissances).

Indicateur 3.1.2.1

Nombre de réunions d'experts consacrées à la mise en œuvre de la *Convention*.

Indicateur 3.1.2.2

Nombre de documents ou publications produits et diffusés et consacrés à l'utilisation efficace de la *Convention* pour préserver la valeur universelle exceptionnelle des biens

Objectif : au moins un volume pour les biens naturels et un pour les biens culturels

Indicateur 3.1.2.3

Nombre d'exemplaires des publications susmentionnées distribués

Indicateur 3.1.3.1

Nombre d'universités et d'organismes de formation utilisant les modules de formation du patrimoine mondial dans leurs programmes de formation et d'études

Objectif : au moins 50 % d'universités spécialisées dans la conservation du patrimoine

Indicateur 3.1.3.2

Nombre de manuels de formation revus par des spécialistes et de modules mis au point
Objectif : au moins 3

Indicateur 3.1.3.4

Nombre de modules de formation revus par des spécialistes distribués aux universités et organismes de formation

<p>Indicateur 3.1.1.4 Nombre de bourses accordées aux praticiens de la conservation intervenant directement dans la gestion des sites du patrimoine mondial Objectif : au moins 25</p> <p>Indicateur 3.1.1.5 Nature et ampleur de l'aide fournie par les partenaires pour l'organisation et la conduite des séminaires. Objectif : au moins 3 séminaires sous-régionaux ou régionaux réguliers pour les 6 prochaines années</p>		
---	--	--

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : COMMUNICATION

Résultat 4.1

La société civile partout dans le monde comprend mieux, apprécie et soutient le patrimoine mondial en tant que patrimoine commun.

Indicateur 4.1.1

Nombre de personnalités et de publications qui défendent les concepts de patrimoine commun de l'humanité et de valeur universelle exceptionnelle

Indicateur 4.1.2

Nombre de décisions prises par les décideurs en faveur de la conservation du patrimoine mondial

Résultat int. 4.1.1

Grand public mieux informé

Résultat int. 4.1.2

Les jeunes sont mieux informés et participent davantage à la protection du patrimoine mondial

Résultat int. 4.1.3

Soutien accru des entreprises partenaires au patrimoine mondial

Indicateur 4.1.1.1

Nombre de communiqués de presse, de déclarations et autres communications sur des événements internationaux, régionaux et nationaux

Indicateur 4.1.1.2

Nombre de publications et de périodiques publiés et distribués par le Centre du patrimoine mondial

Indicateur 4.1.1.3

Lectorat de la Revue du patrimoine mondial

Indicateur 4.1.1.4

Nombre de références et/ou réimpressions d'articles sur le patrimoine mondial.

Indicateur 4.1.1.5

Nombre de visiteurs du site Internet du patrimoine mondial

Indicateur 4.1.1.6

Nombre de publications sur le patrimoine mondial non produites par le Centre du patrimoine mondial.

Indicateur 4.1.2.1

Nombre de langues dans lesquelles est traduit le kit pédagogique à l'intention des enseignants « Le patrimoine mondial au mains des jeunes »
Situation de départ : 24 langues
Objectif : 35 langues

Indicateur 4.1.2.2

Nombre d'exemplaires du kit distribués

Indicateur 4.1.2.3

Nombre de cours pour les jeunes et pour les enseignants organisés
Situation de départ : 6 pour chaque catégorie de public
Objectif : 6 pour chaque catégorie de public

Indicateur 4.1.2.4

Nombre d'États parties ayant intégré les questions de conservation du patrimoine mondial dans les programmes des écoles secondaires.

Indicateur 4.1.3.1

Nombre de partenariats avec des groupes de média pour la création et la diffusion de produits média

Indicateur 4.1.3.2

Valeur en dollars EU des partenariats privés avec le Centre du patrimoine mondial.